

Fig. 2. - Plan d'ensemble de la première « Unité d'Habitation » à réaliser au plateau des Trixhes, à Flémalle. Urbaniste : le groupe « L'Equerre », Liège.

## AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DES TRIXHES

URBANISTE : GROUPE « L'EQUERRE » (LIEGE)

(Paul Fitschy, Edgard Klutz, Emile Parent, Albert Tibaux)

L'aménagement du plateau des Trixhes est devenu, en Belgique, une sorte de classique de l'urbanisme, avant même d'avoir été réalisé. Il s'agit, on le sait, du premier travail pratique qui permit aux urbanistes du groupe « L'Equerre » de faire leurs premières armes dans un projet d'une certaine envergure, après avoir, sur le plan théorique, combattu durant quinze années pour leurs idées, par la parole, par la plume, les images, les expositions.

Au début de 1937, l'édilité flémalloise commandait au groupe « L'Equerre » l'étude de l'aménagement de la partie du plateau des Trixhes dépendant de cette commune. Il en résulta un projet qui fit quelque bruit à cette époque. Mais la guerre survint au moment où ses auteurs s'apprétaient à passer aux réalisations. La guerre et l'après-guerre ayant accéléré certaines évolutions en matière d'urbanisme, l'équipe liégeoise jugea que sa conception initiale était dépassée et que le projet devait être repensé. Une nouvelle étude du problème posé, non moins précise que la première, produisit le projet actuel, dont la réalisation pratique paraît imminente, grâce aux efforts combinés de l'Administration de l'Urbanisme, de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché et de l'Administration communale de Flémalle.

Les enquêtes de Survey, pour les deux projets, permirent de conclure que le peuplement du plateau des Trixhes était possible et désirable. Seule l'absence d'une bonne route d'accès et d'un moyen pratique de transport en commun entravèrent le développement du village existant. Cependant, dans l'éventualité d'un peuplement progressif de l'ensemble du plateau, les règles élémentaires d'un urbanisme bien compris exigeaient qu'un tel ensemble, bien que réparti sur les territoires de quatre communes, devrait former un

tout cohérent. Ainsi, bien que l'équipe de « L'Equerre » n'ait pas été chargée, par les trois autres communes, de l'aménagement de leur territoire, elle esquissa les grandes lignes d'un dispositif global, dans lequel s'inscrivait naturellement le plan d'aménagement de la partie flémalloise du plateau (voir fig. 1).

La partie flémalloise constitue une « Unité de Voisinage » étudiée de façon à former un tout parfaitement viable, même au cas où l'ensemble de la cité ne se réaliserait pas. Elle contiendra environ 1.800 logements répartis entre quatre « Unités d'Habitation » (voir fig. 2), deux de celles-ci absorbant le village existant.

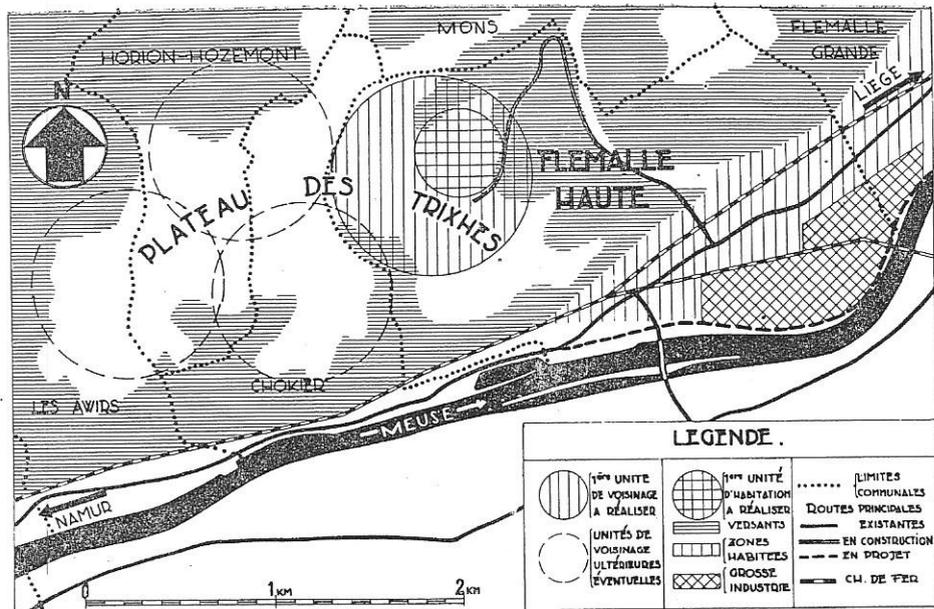
Cette « Unité de Voisinage » comprendrait en outre une zone destinée à l'installation de petites industries et une autre à l'équipement collectif desservant l'ensemble urbain ainsi constitué : centres communautaire, commercial, de délassement, de sports et de jeux.

Les unités d'habitation N-E et O se composeraient de maisons unifamiliales et de petits complexes d'appartements (à 3 niveaux); les deux autres (S-O et S) comprendraient en outre un fort pourcentage de complexes d'appartements à grande hauteur isolés dans la verdure.

Une des caractéristiques du plan (voir fig. 3) est la séparation radicale des trafics de véhicules et de piétons. Ces derniers pourront pratiquement parcourir la cité en tous sens sans entrer en contact avec les véhicules, c'est-à-dire en passant toujours sous la voirie à grande circulation et en ne croisant à niveau que quelques rares voies secondaires.

En résumé, cette unité de voisinage constituerait un tout socialement organique, pourvu de tout l'équipement communautaire requis et judicieusement implanté : commerces,

Figure 1. - Le plateau des Trixhes, situé aux confins S. O. de l'agglomération liégeoise, sur le rebord Sud de la Hesbaye, est séparé de la vallée de la Meuse par des versants très raides et des falaises. Bien que situé à proximité des lieux de travail, ce site ne souffre pas de pollution atmosphérique d'origine industrielle, par suite de la différence entre l'altitude de la vallée (+ 65 m.) et celle du plateau (de + 165 m. à + 190 m.).



écoles, crèches, salles de réunions, église, salles de spectacles, bibliothèques, buanderies collectives, etc.

Les divers éléments de cette cité seraient reliés les uns aux autres par des voies directes réservées aux piétons. Le tout serait établi dans une verdure abondante.

La route d'accès au plateau est en cours de réalisation. On achève la pose de l'égout collecteur qui reliera le plateau à la vallée. La réalisation des services urbains de l'unité d'habitation N-E (voirie, égouts, eau, gaz, électricité, plantations) va être mise en adjudication et les plans des bâtisses en sont en cours d'élaboration.

La Société Nationale des Habitations à Bon Marché entamera, l'an prochain, la réalisation globale d'un premier groupe de l'ordre de 300 logements s'intégrant parfaitement à l'unité d'habitation N-E. Nous ne pouvons publier en ce moment le détail des 28 planches constituant le dossier relatif au seul aspect urbanistique du problème. Mais les figures 4 et 5 permettront de constater que l'unité d'habitation constituera un ensemble homogène viable, même si le peuplement du plateau ne devait pas dépasser ce stade de réalisation, et d'apprécier comment les urbanistes ont répondu aux divers points du programme qu'ils s'étaient eux-mêmes fixé :

- opérer un mélange judicieux de maisons unifamiliales et de petits blocs d'appartements; les unes et les autres comprenant des logements répondant à divers types de familles;
- séparer dans toute la mesure du possible les trajets des piétons de ceux des véhicules;
- pour la voirie piétonnière comme pour celle des véhicules, organiser et hiérarchiser les voies suivant leur importance relative et assurer des relations, logiques et faciles, entre les divers éléments de l'unité d'habitation et entre celle-ci et son entourage existant et futur;
- écarter systématiquement les logis des principales voies pour véhicules et, dans la mesure du possible, desservir les bâtisses diverses par des voies exclusivement pour piétons;
- introduire un maximum de verdure compatible avec l'économie du projet;
- réserver pour les enfants un certain nombre de coins de jeux à proximité de leurs demeures, lesquels ne doivent d'ailleurs pas remplacer la plaine de jeux proprement dite;
- concevoir un petit centre civique comprenant les com-

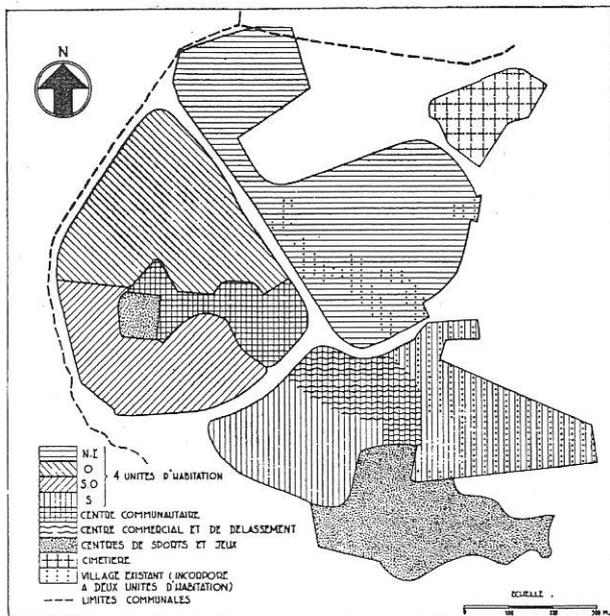


Figure 4. - Unité de voisinage à réaliser sur la partie flémalloise du plateau. Plan du zoning. Voir la légende.

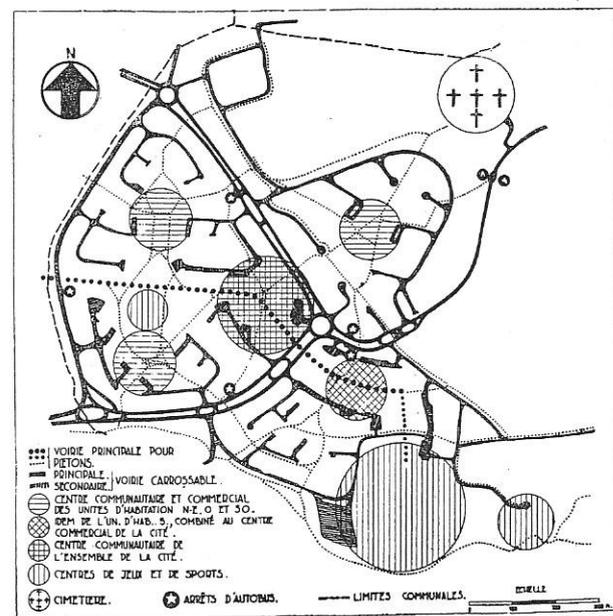


Figure 5. - Unité de voisinage. Voirie. Les principales voies pour piétons relient entre eux les divers pôles d'attraction de la cité, en suivant des tracés totalement différents de ceux des voies carrossables.

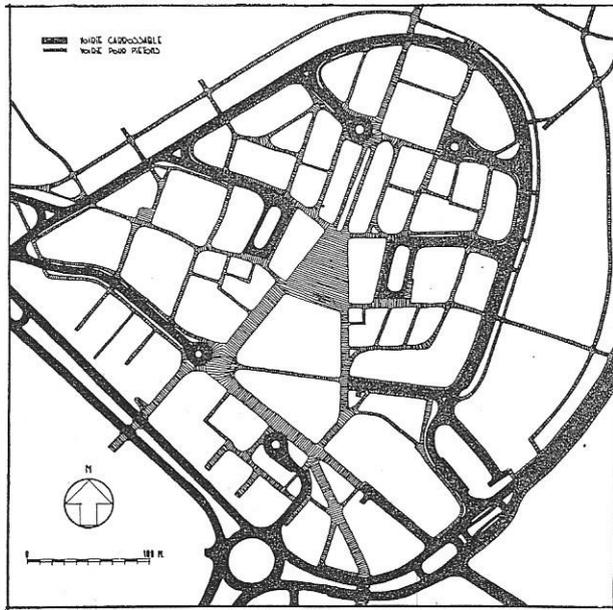


Figure 5. - Première unité d'habitation à réaliser. Voirie. La voirie carrossable est périmétrique tandis que la voirie pour piétons est concentrique et favorise une liaison aisée de chaque logis avec le petit centre communautaire et les voies d'accès au reste de la cité.

- merces, le bâtiment communautaire et les écoles maternelles;
- réserver des emplacements pour garages individuels dont la nécessité s'imposerait dans l'avenir;
- aussi élégamment que possible, intégrer les constructions existantes au projet;
- projeter un réseau de services urbains, conçu comme un tout, aux éléments interdépendants, pouvant être réalisé économiquement avant la construction des bâtisses et entretenu par la suite avec facilité et à peu de frais;
- créer pour l'ensemble un plan à la fois organisé dans ses fonctions et très varié dans son aspect.

La forme générale de l'unité d'habitation N-E fut commandée par le relief du sol, qui se présente comme un mamelon dont les bords N-O, N, N-E, E et S-E sont en pentes assez fortes, le bord S étant en pente plus douce, tandis qu'à l'ouest, il est relié par une sorte d'isthme au gros du plateau. La route de ceinture, presque horizontale, longe donc les terrains en forte déclivité.

Les canalisations des divers services urbains (égouts, eau, gaz, électricité) seront logées uniquement sous des bandes gazonnées ou sous des chemins de piétons, évitant ainsi les voies carrossables, sauf pour quelques rares traversées.

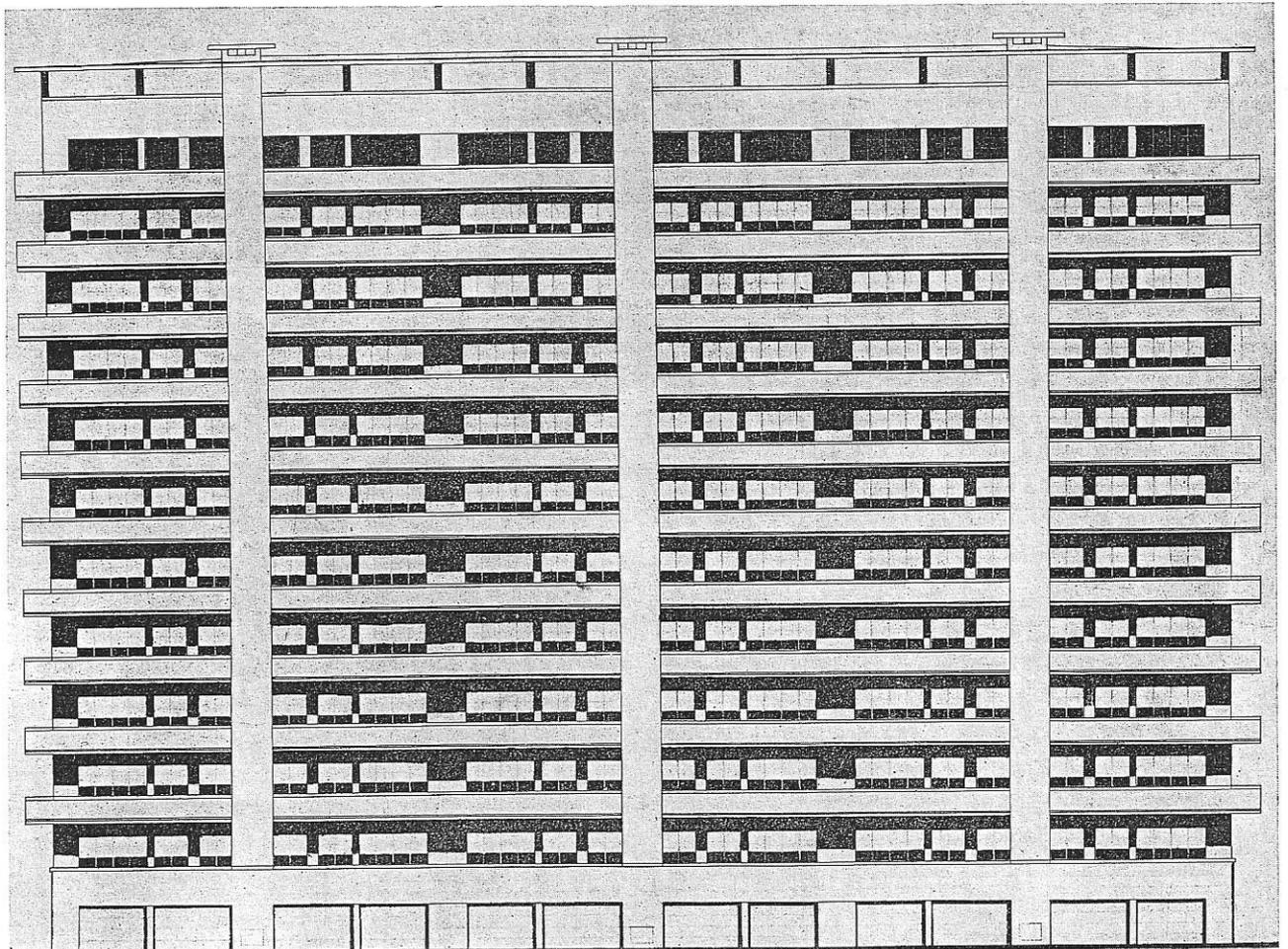
Les chemins de piétons desservant les bâtisses pourront exceptionnellement être accessibles à certains véhicules : ambulances, déménagements, etc.

Le plan d'aménagement du plateau de Trixhes fut, avant la guerre et plus récemment, dans sa seconde version, l'objet d'études critiques et d'éloges dans d'importantes publications belges et étrangères.

M. MOMBACH,  
Ing. civil A.I.G.  
Dir. Gén. de la S.N.H.L.B.M.

## UN IMMEUBLE D'APPARTEMENTS POPULAIRES, A BRUXELLES

SOC. ANONYME DES H. B. M. « AGGLOMERATION BRUXELLOISE »  
ARCHITECTE-URBANISTE : GASTON BRUNFAUT



Un immeuble d'appartements, dont la construction est projetée, à Bruxelles. Il aura dix étages et comportera 66 logements. Arch.: Gaston Brunfaut  
Voir implantation et plan d'appartement : page 354.